

DÉCEMBRE 2018



**JE TRAVAILLE
DONC
JE SUIS CGT**

JOURNAL DES ELUS ET MANDATES CGT AU CE DONC



Déclaration CGT

Dans ce numéro :

- P 1 Déclaration CGT
- P 2 Vie du CE
- P 2 Médecine du travail
- P 3 CHANGE MAKER ?
- P 3 Accord TPS
- P 4 Suite déclaration CGT

Mercredi dernier, le 12 décembre, Stéphane Richard a annoncé le versement d'une prime à 20 000 salariés de notre entreprise. De son côté, la CGT ne dénombre que 13 000 éligibles en s'appuyant sur les données fournies lors des N.A.O de février 2018. Certainement la résultante de nombreuses années de divergence entre les chiffres de la police et ceux des syndicats. Certes d'habitude c'est dans l'autre sens.

Mais supposons que cela soit bien 20 000, il reste encore 64 000 salariés qui regarderont le train passer.

Pour rappel, à la CGT, nous sommes contre ce genre de prime défiscalisée. En effet à quoi servent les prélèvements sociaux et les impôts ? Bien que désigné comme notre ennemi à abattre, est-ce que l'impôt ne serait pas en réalité notre plus fidèle allié ? A quoi ressemblerait notre quotidien, notre société sans lui ?

Sa suppression profiterait aux plus riches ou aux plus humbles ? Moins de prélèvements, cela veut dire moins d'écoles, moins d'hôpitaux, moins de transports en commun, moins d'accès à la culture et au sport, moins de routes, moins de sécurité... Moins d'impôts, cela veut dire aussi des services publics de moins bonne qualité et qui deviendront partiellement ou totalement payants. Le système fiscal devrait permettre de collecter des recettes en fonction des capacités financières de chacun et de les redistribuer en fonction des besoins de tous, ce qui malheureusement n'est pas le cas. En France, plus on est riche et moins on contribue. Aussi aberrant et injuste qu'il y paraisse, c'est pourtant le type d'imposition le plus répandu et en constante augmentation dans notre système fiscal.

Orange n'est pas en retard en ce qui concerne les inégalités. Un petit millier de mandataires sociaux et de cadres dirigeants vont bénéficier d'un nouveau plan d'actions gratuites, à hauteur de 0,07% du capital social, soit 26 M€, c'est-à-dire près de 30 000 € pour chaque bénéficiaire. La prime de Solidarité donnée par notre père Noël de directeur général, elle, ne pèsera que 9 M€.

Dans la même veine, notre président ne s'est octroyé que 13,2% d'augmentation en 2017, et 47,2% entre 2013 et 2017, pendant que les salariés devaient se contenter des miettes. Nous connaissons bientôt le montant de son augmentation 2018, certainement pas moins de 7%. Celle des salariés a été de 1,2%. Pourtant 7% de 1,750 M € ce n'est pas pareil que 1,2% de 2000 €. Cherchez l'erreur !!!!Suite page 4



Vie du CE :

Primes DE SOLIDARITE :

Les élus du CE DONC ont décidé à l'unanimité l'attribution d'une prime DE SOLIDARITE de fin d'année aux salariés du CE en se basant sur les modalités d'application décidées par Orange pour ses salariés.



CESU :

Les élus du CE DONC décident à l'unanimité de reconduire la prestation CESU en 2019 avec les mêmes critères d'attribution qu'en 2018.

Passeport Gourmand 2019 :

Les élus du CE de la DONC décident à l'unanimité de renouveler pour l'année 2019 la possibilité par le biais du Site du CE de pouvoir commander un « **Passeport Gourmand Normandie ou Centre-Val de Loire** ». Prestation soumise au barème et plafond billetterie adultes 2019.



Médecine du travail ? Région Centre !!!

La pénurie de médecins du travail en France frappe aussi l'entreprise ORANGE.

C'est dans ce contexte, que les élus du C.E ont voté à l'unanimité la prolongation pour 6 mois du périmètre du docteur Six aux départements 28 et 45.

Cette situation est la conséquence directe d'une politique désastreuse de formation des médecins en France. La CGT n'ose penser que la direction y mettrait en plus de la mauvaise volonté.

Les élus ont précisé qu'il n'y aura pas de nouvelle prolongation dans 6 mois car il en va de la qualité de la prévention des risques professionnels.

La balle est donc dans le camp de l'entreprise qui doit tout mettre en œuvre pour recruter un nouveau médecin suite au départ du Dr Tournois.



Change Maker ? Ou comment se faire passer pour innovant en reprenant les vieilles recettes !!!

La Direction Entreprise France nous a présenté un programme soit disant nouveau.

Elle crée une communauté composée de membres du CODIR et de « volontaires ». Ils doivent apporter des idées innovantes pour, paraît-il, faciliter le travail de chacun.

Il y a fort à parier, que cette élite technocratique, va encore compliquer le travail quotidien des salariés à coup d'innovation qui n'en a que le nom.

Rappelez-vous, il y a quelques années, cela s'appelait BONIDOO, IDÉE-CLIC, ou INNOVATION SALARIALE.

Une autre partie du projet s'appuie sur le fait de mieux échanger entre salariés, mieux se comprendre. Même philosophie entre le manager et son équipe.

Cela existe depuis plusieurs années dans différentes entités (Couleur de service, Qua-

lité Relationnelle Orange, ...). La CGT a précisé ce point. La direction valide notre remarque mais note « c'est vrai, mais là c'est côté DEF »

Nous avons souligné le fait que ce n'est pas demain que les salariés pourront travailler en transverse, si chacun réinvente le fil à couper le beurre de son côté.

Pas de réponse de la direction... Qui ne dit mot consent ???

En résumé concernant cette vieille recette teintée d'anglicisme, ce plat, façon cuisine moderne, ne créera rien de nouveau, un peu plus de sel et de poivre et la pilule à moins d'arrière goût nau-séabond !!!



TPS !!!

La CGT signe mais ?

La CGT signe l'accord intergénérationnel.

La décision n'a pas été facile à prendre. Signer l'accord, c'est pénaliser ceux qui restent au travail pour permettre à ceux qui ont déjà bien œuvré dans l'entreprise de bénéficier d'un repos bien mérité.

Il y a aussi le problème des rémunérations beaucoup trop basses lié au gel du point d'indice et à des négociations salariales inacceptables de la part des dirigeants de l'entreprise. **Ainsi des salariés éligibles au TPS ne partiront pas à cause de cette politique salariale affligeante.**

C'est pour cela que la CGT s'est battue et a obtenu le recrutement de 7500 personnes entre 2018 et 2020 dont 60% en 2019 / 2020 pour remplacer les départs dans le cadre du nouveau plan T.P.S ou en retraite mais, aussi, le recrutement de 1800 alternants en CDI entre 2019 et 2021.

Pour la CGT, cela reste cependant très insuffisant et elle profitera de la prochaine rencontre concernant les recrutements au-delà de 2020 pour obtenir plus d'embauches. **La CGT revendique un recrutement pour chaque départ effectif.**

D'autres avancées ont été obtenues sur la formation des jeunes et des seniors, sur les conditions de travail des seniors et leurs perspectives d'évolution, sur la réduction des inégalités Femmes/hommes et sur la non-discrimination (principalement en termes de handicap).

Ce nouvel accord T.P.S concerne les collègues qui participeraient en retraite au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

TPS 3 ans maxi, minimum 18 mois avec 2 formules :

Le TPS rémunéré à 75% : exemple sur 36 mois, 24 mois travaillés à 50% et 12 mois en temps libéré.

Le TPS rémunéré 65% : exemple sur 36 mois, 12 mois travaillés à 50% et 24 mois en temps libéré.

TPS Mécénat 18 à 24 mois rémunéré à 80% sans temps libéré.



Déclaration CGT suite :

Comme le disait Pierre Desproges : « Les aspirations des pauvres ne sont pas très éloignées des réalités des riches » !

Pour une meilleure répartition des richesses, la CGT exige :

- ♦ La revalorisation du SMIC à 1800 euros brut comme base de toutes les grilles de salaires
- ♦ L'indexation des retraites sur le coût de la vie

Chez Orange, la CGT exige :

- ♦ Des augmentations collectives immédiates d'un minimum de 5% qui doivent se traduire pour les fonctionnaires par une revalorisation du point d'indice
- ♦ L'intégration du complément salarial dans le calcul des retraites
- ♦ Un 13^{ème} mois pour tous en plus des mesures déjà existantes
- ♦ L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (A travail égal, salaire égal)

Alors même que tout à chacun peut lire dans Orange Le Mag d'octobre décembre 2018, titré « au plus près des territoires », vous visez le personnel de ses territoires à l'instar du plan schéma directeur de de la distribution. En effet tous les deux mois, sauf en période estivale, madame la directrice de l'AD NC vient nous présenter de nouvelles fermetures de boutiques. Mme Dulac, Directrice Générale Adjointe Orange, précise dans cette même publication, et sans rire, que, nous la citons : « Nous sommes un acteur de proximité ancré dans les territoires. Cet ancrage est le produit de notre histoire, celle de l'opérateur historique qui n'a cessé d'équiper la France depuis la création de la première ligne téléphonique, mais également de toujours nous développer dans une logique de proximité. La proximité pour les salariés ou pour les clients c'est de faire 60km aller et 60 km retour pour aller dans une boutique Orange. Drôle de notion de la proximité.

A l'ordre du jour de ce C.E, le change maker. La CGT dénonce régulièrement dans cette instance, et dans d'autres, l'utilisation d'anglicisme lors de la présentation des dossiers. L'utilisation de l'anglais dans les entreprises a entraîné dans certains cas des problèmes de communication entre la direction et les salariés, ce qui a généré un certain nombre de réactions syndicales, particulièrement depuis 2004. Des entreprises ont ainsi été condamnées pour usage illégal de l'anglais. Par exemple la société américaine GE Medical System en mars 2006, condamnée à 570 000 € d'amende pour avoir transmis des documents en anglais sans traduction à ses salariés. A la DONC, les documents fournis sont rédigés en français mais avec l'utilisation d'anglicisme parfois à contre sens ou qui ne veulent rien dire. La langue de Molière est suffisamment riche pour être utilisée systématiquement et permettre ainsi une meilleure compréhension de tous.

Malgré ce constat déprimant, la CGT souhaite à la direction, aux élus du C.E de la DONC et à l'ensemble des salariés d'excellentes fêtes de fin d'année.



Je souhaite prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Entreprise - service :

Téléphone :

Courriel :

Bulletin à retourner à :

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - Montreuil Cedex
Tel : 01 48 18 54 00, fede@cgt-fapt.fr
www.cgt-fapt.fr

Je souhaite me syndiquer

Vos élu-e-s Cgt :
Brigitte Baud, Houda David, Gaëlle Durand, Agnès Lignoux, Pierre Longuemare, Martial Ott, Jean Louis Renaud, Gilles Tranier
Représentant syndical Cgt :
Patrice Morin

Rejoignez le site Cgt du CEDONC grâce à ce flash code.

<http://www.cgt-ceftdonc.fr>

Retrouvez les prestations ASC du CE DO NC, votre compte salarié et les prestations CCUES sur :

<http://www.ce-orange.fr>



BULLETIN DE SYNDICALISATION